



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 Septembre 2017 – 19h30

COMPTE RENDU

L'an 2017, le 29 Septembre à 19:30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame KERVARREC Yolande, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 18/09/2017. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/09/2017.

✚ **Présents :** Mme KERVARREC Yolande, Maire, M. LE NEVANEN Pierre, M. BOUTTIER Yvon, M. RIO Maurice, Mme CORBEL Isabelle, M. MERCIER Jean-Bernard, Mme RIO Stéphanie, M. CARO Gwenaël, Mme JAN Valérie, Mme LAVENANT Elodie, Mme LE PABIC Odile, M. LE PABIC Jean-Philippe, M. GUILLO Franck

✚ **Excusé(s) ayant donné procuration :** Mme DECLOEDT Delphine à Mme KERVARREC Yolande

✚ **Absent(s) :**

Madame Yolande Kervarrec, Maire, rappelle que le public n'a pas le droit à la parole. Le public doit s'abstenir de toute intervention ou manifestation.

Madame Yolande Kervarrec, Maire, précise que le quorum est atteint et que le Conseil Municipal peut valablement délibérer

1) Approbation du procès-verbal de la dernière séance : Approuvé à l'unanimité

2) Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jean-Bernard MERCIER

3) Administration générale

❖ **Compte rendu des délégations :**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°7-2017

Dans le cadre de l'aménagement de l'école, les paiements suivants ont été effectués :

➤ Entreprise LE CAM - Guénin

- 1 100 € HT soit 1 335.60 € TTC pour la fourniture et la pose d'un meuble de rangement et d'un meuble range tapis.

Décision n°8-2017

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, les paiements suivants ont été effectués :

➤ Entreprise LS MACONNERIE Moulin du Talhouët 56150 Saint-Barthélemy

- 6 523.62 € HT soit 7 828.34 € TTC pour des travaux de maçonnerie mur coté parking
- 6 523.62 € HT soit 7 828.34 € TTC pour des travaux de maçonnerie du muret de l'entrée vers « Les Saules » et du muret coté parking

Décision n°9-2017

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'école, le paiement suivant a été effectué :

➤ Entreprise MCE Informatique – PA du Porh Rousse 56300 Pontivy

- 933.34 € HT soit 1 120 € TTC pour l'achat de 2 ordinateurs

Décision n°10-2017

Dans le cadre de l'Adap et de la voirie, les paiements suivants ont été effectués :

➤ **Entreprise JETRACE SERVICE – 13 cours de Chazelles 56100 LORIENT**

- 1 281.60€ HT soit 1 556.30 € TTC pour les traçages de marquage au sol
- 1 701.27€ HT soit 2 041.52 € TTC pour les travaux de signalisation et mise en accessibilité
- 844.23 € HT soit 1 013.38 € TTC pour la matérialisation de l'axe chaussée zone 30, Route de Baud

Décision n°11-2017

Dans le cadre du bon fonctionnement du poste de relevage de Trémorin, le paiement suivant a été effectué :

➤ **Entreprise EUROTEC – ZI Le Douarin 56150 BAUD**

- 4 699.58€ HT soit 4 951.07 € TTC pour le remplacement de la pompe de relevage

❖ Mise à jour du tableau du conseil Municipal – Délibération

✚ Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire :

Madame le maire informe le Conseil qu'elle a reçu le lundi 3 juillet 2017 la lettre de démission de Madame Alexandra MADUREL.

Sa démission entre en vigueur dès sa réception et l'information a été transmise à Monsieur le Préfet pour information.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus et conformément à l'article L. 270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la liste.

Le suivant de la Liste « Donnons Sens Au Vivre ensemble » est Monsieur Franck GUILLO qui intègre le Conseil Municipal ce jour.

N° Ordre	NOM	PRENOM	DATE NAISSANCE	DATE ELECTION	NOMBRE DE SUFFRAGES
1	KERVARREC	Yolande	12/03/1964	23/03/2014	444
2	LE NEVANEN	Pierre	23/09/1967	23/03/2014	444
3	BOUTTIER	Yvon	31/10/1958	23/03/2014	444
4	RIO	Maurice	27/11/1962	23/03/2014	444
5	MERCIER	Jean-Bernard	30/03/1972	23/03/2014	444
6	CORBEL	Isabelle	10/09/1974	23/03/2014	444
7	RIO	Stéphanie	21/06/1978	23/03/2014	444
8	CARO	Gwénael	29/07/1981	23/03/2014	444
9	JAN	Valérie	30/04/1982	23/03/2014	444
10	LAVENANT	Elodie	12/10/1986	23/03/2014	444
11	DECLOEDT	Delphine	01/02/1977	26/06/2015	444
12	LE PABIC	Odile	20/05/1951	23/03/2014	277
13	LE PABIC	Jean-Philippe	04/05/1963	23/03/2014	277
14	GUILLO	Franck	08/11/1970	23/03/2014	277

❖ Commissions municipales – remplacement d'une Conseillère Municipale démissionnaire - Délibération
--

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 11 avril 2014, a créé des commissions municipales et défini le nombre de conseillers siégeant dans chacune d'entre elles.

Madame le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Christian Daniel, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre des Commissions communales et a été remplacé par Madame Alexandra Madurel.

Suite à la démission de Madame Alexandra Madurel, Monsieur Franck Guillo intègre d'office les Commissions :

- Personnel Communal
- CCAS

Le Bureau Municipal propose :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Salle Polyvalente : Choix de la Maîtrise d'Œuvre – Délibération

Madame le Maire rappelle aux conseillers que lors de la séance du 17 février 2017, le conseil municipal avait dans le cadre du projet de la réhabilitation de la salle polyvalente par délibération n° 2017-02-04 autorisé le maire à lancer la procédure pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Elle rappelle aussi que l'analyse des offres a fait l'objet de deux réunions avec la commission d'appel d'offre en date du 19 mai 2017 et du 20 juin 2017 et lors de ces réunions sur les 8 candidats qui avaient déposé candidatures, 5 candidats ont été retenus pour les auditions.

Après audition et négociation, la commission d'appel d'offre a décidé de retenir l'offre du Cabinet KASO Atelier d'Architecture – 52, avenue Paul Duplaix 56000 VANNES pour un marché de base de 43 000 € HT soit 51 600 € TTC, option OPC de 5 600 € HT soit 6 720 € TTC.

Le Bureau Municipal propose :

- D'approuver la décision de la commission d'appel d'offre pour le choix du Cabinet KASO Atelier d'Architecture – 52, avenue Paul Duplaix 56000 VANNES
- D'autoriser Madame le Maire à signer et à notifier les marchés et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 11 Contre Abstention(s) 3

❖ Résiliation des contrats d'assurance et consultation de cabinets pour une mission d'assistance à la révision des contrats d'assurance de la Commune – Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de résilier les contrats d'assurance de la commune et de lancer un appel à concurrence pour les contrats souscrits auprès de GROUPAMA, relatifs aux dommages aux biens et risques annexes, à la responsabilité civile et protection juridique, aux assurances des véhicules et aux garanties statutaires du personnel. Elle propose de faire appel à un cabinet de consultation pour une mission d'assistance, pour la révision de ces contrats.

Le Bureau Municipal propose :

- De résilier tous les contrats souscrits auprès de Groupama,
- De lancer un appel à concurrence pour la révision des contrats d'assurance auprès de trois cabinets de consultation pour une mission d'assistance.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Gwenaël Caro demande le montant des assurances ? Madame le Maire lui répond, environ 6 000 € et que le prix des assurances sera communiqué dans le compte rendu du CM du 29 septembre 2017.

- Assurances Flotte Véhicules – compte 6161 : 1 572,50 €

- Cotisation annuelle Bâtiment et Matériel communal – compte 6162 : 4 360,45 €

Franck Guillo demande le coût de l'étude ? Madame le Maire lui répond, environ 1 300 € et qu'une consultation va être réalisée auprès de 3 compagnies.

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Vente du lot n°5 du lotissement Prad Izel – Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Stéphane Jarno et Madame Marie Aray, domiciliés à Saint Leu (Réunion), veulent d'acquérir le lot n° 5 du lotissement de Prad Izel pour y faire construire une maison.

L'acquisition aura lieu moyennant le prix de 17 784 € sur la base de 39 € TTC le mètre carré.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Nouveau Tarif – Garderie ALSH — Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du dépassement des horaires de fermeture de l'Accueil de Loisirs et de la Garderie, du fait de retard des parents.

Le Bureau Municipal propose :

- En cas de dépassement des horaires de fermeture de l'Accueil de Loisirs (17h00) ou en cas de dépassement des horaires de fin de Garderie, d'appliquer un supplément de 5,00 € par tranche de 15 minutes.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Nouveau Tarif - Salle des sports – Délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de locations de la salle des sports :

- Le club de patins de Baud
- L'AS Kergonan football

Il est nécessaire de déterminer un nouveau tarif pour l'utilisation de celle-ci.

Le tarif a été calculé selon un forfait couvrant partiellement les frais de fonctionnement et le coût du personnel pour l'entretien. Le tarif peut être fixé à 10 € par cours.

Le Bureau Municipal propose :

- De fixer à 10 € la location de la salle des sports par cours.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Madame le Maire précise, que :

Baud Patin occupera la Salle des Sports, le Mercredi de 16h à 19h30, le Jeudi de 18h30 à 20h, le Vendredi de 18h30 à 21h30, le Samedi de 10h30 à 16h et le Dimanche en fin d'après-midi si le cours adultes se met en place.

L'AS Kergonan Foot occupera la Salle des Sports, le mercredi de 19h30 à 21h30 en période d'hiver et en fonction du temps.

Aucune des deux associations n'utiliseront les douches.

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ **Participation ULIS année scolaire 2017-2018 – Délibération**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 6 juillet dernier la Commune de Baud nous informe qu'un enfant de la Commune de Saint Barthélémy est scolarisé dans une classe d'intégration scolaire (ULIS) à l'école élémentaire publique de Gourandel et nous demande une participation aux frais de fonctionnement de cette ULIS, conformément à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983. Le montant est basé sur le coût d'un élève de Baud au titre de l'année scolaire 2017-2018 soit 344.67 €

Le Bureau Municipal propose :

- D'accepter la demande de participation ULIS considérant qu'il n'y a pas de classe d'intégration scolaire à Saint Barthélémy.
- De signer la convention relative à la participation aux frais de scolarité

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ **Admission en créance éteinte – Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admissions en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Trésorier soumet au Conseil Municipal, un état des produits irrécouvrables pour insuffisance d'actif, s'agissant d'une décision de justice, pour un montant total de :

- 80.40 € (année 2014) sur le budget « Assainissement »

Il est proposé :

- D'admettre en créance éteinte la somme ci-dessus mentionnée sur le budget assainissement.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Admission en non-valeur – Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer en vue d'accepter les demandes d'admissions en non-valeur de certains titres de recettes pouvant se révéler être irrécouvrables, en raison soit de l'insolvabilité du débiteur, soit de la caducité de la créance, soit de la disparition du débiteur.

Le Trésorier soumet au Conseil Municipal, un état des produits irrécouvrables pour insuffisance d'actif, s'agissant d'une décision de justice, pour un montant total de :

- 64.20 € sur le budget Commune
 - 2013 : 10.70 €
 - 2015 : 44.20 €
 - 2016 : 9.30 €
- 749.23 € sur le budget Assainissement
 - 2012 : 176.29 € (2 familles)
 - 2013 : 215.50 € (3 familles)
 - 2014 : 357.44 € (4 familles)

Il est proposé :

- D'admettre en non-valeur les sommes ci-dessus mentionnées sur le budget assainissement

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Indemnité de conseil au comptable du Trésor - Délibération

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur FAISNEL, Comptable du Trésor de Baud, a fait parvenir le décompte de l'indemnité due au titre de l'exercice 2017, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours : Indemnité de conseil 483.25 € + indemnité de confection du budget de 45.73 € soit un montant brut de 528.98 € soit une indemnité versée au titre de l'année 2017 de **482.14 € net.**

Le Bureau Municipal Propose :

- De verser l'indemnité dans son intégralité.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Madame le Maire précise, que cette indemnité détermine ses fonctions de conseil et de confection du budget.

Décision :

Votes : Pour 14 Contre Abstention(s)

❖ Informations diverses

❖ Rapports sur le prix et la qualité du service - Eau du Morbihan

Le comité syndical de l'Eau du Morbihan a adopté le vendredi 30 juin 2017, les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de l'année 2016, en application de l'article L2224-5 DU Code Général des Collectivités territoriales.

Deux rapports distincts ont été présentés : l'un relatif aux compétences obligatoires Production et transport qui concerne les membres de « Eau du Morbihan » et l'autre relatif à la compétence optionnelle Distribution. Ils sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Vous pouvez télécharger les documents à partir du site www.eau.dumorbihan.fr (chemin : télécharger/Rapports d'activités).



❖ Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Communales

❖ Commission Enfance Jeunesse du 06 septembre 2017 :

1. Rentrée 2017 :

Notre Dame de Joie

- Effectif : 30
- Directrice détachée : Anne-Marie Cointo (Directrice également de l'école de Guénin)
- Enseignantes :
 - Martine Évano - Maternelle/CP
 - Anne Le Bras – CE/CM

Les Hirondelles

- Effectif : 57
- Directeur : Romain Juguet – CP/CE
- Enseignantes :
 - Marianne Lorgouilloux – Maternelle → Remplacée par Pauline Rambaud
 - Céline Duhamel (lundi-mardi) et Virginie Repaja (jeudi-vendredi) – CM

Accueil de Loisirs du mercredi

- La Commission propose :
 - d'ajouter de la Garderie de 17h00 à 18h30.
 - de garder le principe d'accueil de loisirs pour la journée de 9h00 à 17h00 (1 seul tarif par QF) et de laisser la possibilité aux parents d'envoyer ou de récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure de leurs souhaits.

2. Vacances Scolaires :

Accueil de Loisirs pendant les vacances scolaires

- La Commission propose :
 - d'ajouter de la Garderie de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30 dès les vacances d'Automne
 - de sonder les parents pour les vacances de Noël afin de déterminer leurs attentes

3. Centre Culturel :

Animation Lecture au Centre Culturel pour les moins de 3 ans

- Tous les mois, au Centre Culturel, sera organisé une animation lecture pour les moins de 3 ans. Les parents et les assistantes maternelles seront informés par : mail, affiche, Lettre d'Infos ...

06/10/2017	L'ogre, le loup, la petite fille et le gâteau
10/11/2017	La maison de Ninon
15/12/2017	En attendant le père Noël
19/01/2018	Le petit théâtre en papier
23/02/2018	La balade de l'escargot
23/03/2018	Le petit poussin
20/04/2018	Les petits poissons dans l'eau...
26/05/2018	Dans la ferme de Léon
22/06/2018	Le Cirque débarque à Saint-Barthélemy !

❖ Commission Enfance Jeunesse du 28 septembre 2017 :

1. Alsh :

Nouveau Tarif

- En cas de dépassement injustifié de l'horaire de fermeture de la structure, 17h00 pour l'Alsh et 18h30 pour la Garderie, il sera appliqué un supplément de 5,00 € par ¼ heure commencé.

Programme des vacances d'Automne



The collage contains several documents:

- A registration notice for the Mairie, valid until Friday, October 13, 2017, with contact number 02.97.27.10.88.
- A flyer for 'ACCUEIL DE LOISIRS ET GARDERIE Automne 2017' featuring 'KOH LAITA' and a 'PROGRAMME DES ACTIVITES' from Monday, October 23, to Friday, November 3.
- A detailed grid showing the schedule for various activities and services during the autumn vacation period.

2. Cantine :

Menus hiver 2017-2018



The table lists the weekly menu for the winter period from autumn holidays to Easter holidays. It includes columns for the week, the day of the week, and the specific menu items for each day.

Semaine du Goût du 9 au 15 octobre



❖ Travaux :

- Voirie réalisée pendant l'été : Kernestic – Govéro – Kermorduel – Kercadio – Kerhuilic
- Rue de la Poste : reste plantations et marquage au sol
- Différents marquages au sol ont été réalisés : zone 30 à l'entrée du bourg route de Baud, place PMR, Borne de rechargement électrique, terrains de basket et diverses lignes.
- Élagage : les courriers sont prêts à partir
- Salle Polyvalente : fin des locations pour fin Mars 2018

❖ Recensement de la population :

- Décompte de l'INSEE pour 2017 : 1 125 habitants
- 1 227 habitants au dernier recensement

❖ Commission du Personnel :

- Le recrutement du responsable des Services Techniques est en cours : 28 candidats dont 2 de Saint Barthélémy

❖ **Comptes rendus des différentes réunions de Commissions Intercommunales - CMC**

- Commission Déchets - CMC :

Prochaine opération de remplacement des conteneurs de tri des déchets : début 2018

- St Barthélémy
- Baud

- Piscine de Baud - CMC :

Attribution de missions complémentaires au contrat de maîtrise d'œuvre :

Montant de la mission initiale : 746 460,00 € HT

Montant des avenants :

- EXE Fluides (3,5% sur les lots concernés) 53 042,50 € HT
- DQE lots architecturaux (1,2 % sur les lots concernés) 31 351,20 € HT

Soit un total d'avenant 84 393,70 € HT. Incidence financière : + valeur : 11,30 %

Nouveau montant de la mission : 830 853,70 € HT

Réévaluation du montant du projet de construction en phase APS (Avant-Projet Sommaire) :

Le montant des travaux, hors démolition et préparation du terrain, a été évalué par la maîtrise d'œuvre à 5 871 500 € HT en mai 2017.

Des options ont été étudiées :

- Gestion informatisé des casiers : non retenu
- Lavage automatique des filtres : non retenu
- Eclairage subaquatique – 17 600 € : retenu
- Silo pour le réseau chaleur – 128 000 € : retenu
- Bassins inox pour la pataugeoire et bassin ludique – 130 000 € : retenu

Deux autres missions doivent être réalisées mais peuvent être confiées aux entreprises de travaux : EXE (exécution) Structure et SYNTHÈSE des lots architecturaux. L'estimation de ces deux missions est de 100 000 € HT.

Nouvelle estimation de la phase Avant-Projet Sommaire (APS) : 6 247 100 € HT

- Ecole de musique - CMC : (Baud et Locminé)

Élèves inscrits à ce jour : **499**

Musique	Danse	Eveil Musique et Danse
350	103	46

- Commission Communication - CMC :

Un Bulletin d'Informations Intercommunal est en cours d'élaboration.

- Commission Services Techniques - CMC :

1. SIG (Système d'information géographique) :

- Intégration des « Réseaux humides » : Eaux usées – Eaux pluviales
- Projet « Voirie » : Nom – Type de voie – Propriétaire – Longueur - ...
- Proposition d'une formation « Cimetière » pour les agents : 02-10 ou 12-10

2. Mutualisation – Prêt – Location du matériel de CMC et des Communes :

- Guénin :
 - Echafaudage
 - Aérateur pour terrain de foot
- St Barthélémy :
 - Désherbeuse-Balayeuse
- Moréac :
 - Avec Chauffeur :
 - Tracteur + épareuse
 - Tracteur avec godet + pince
 - Tracteur + rotofaucheuse
 - Tracteur + remorque benne 8 tonnes
 - Nacelle manitou ATJ 18 mètres
 - Micro tracteur Kubota 59cv
 - Micro tracteur Kubota + décompacteur
 - Sans chauffeur :
 - Tondeuse Kubota 1.80 m
 - Rota dairon avec semoir
 - Grille wiedenmann (terrain de foot)
 - Pulvérisateur 400 litres
 - Distributeur d'engrais/sel
 - Echafaudage 8 m
 - Rouleau pour tondeuse
 - 8 Coffrets électriques (Fêtes)
 - 6 Projecteurs (Fêtes)
- Baud :
 - 15 Bloc de béton anti intrusion 1.5 T (Fêtes)

3. Curage des fossés :

- Une consultation a été lancée le 25-09 pour 23 km (St Barth : 7,5 km). Réponses attendues pour le 16-10.

• **Date à retenir :**

- Dimanche 22 octobre 2017 : « Fête de l'Automne » organisée par le comité des fêtes
- Lundi 9 octobre : Réunion des associations pour l'élaboration du calendrier des manifestations
-

Madame le Maire clos le Conseil à 21h44